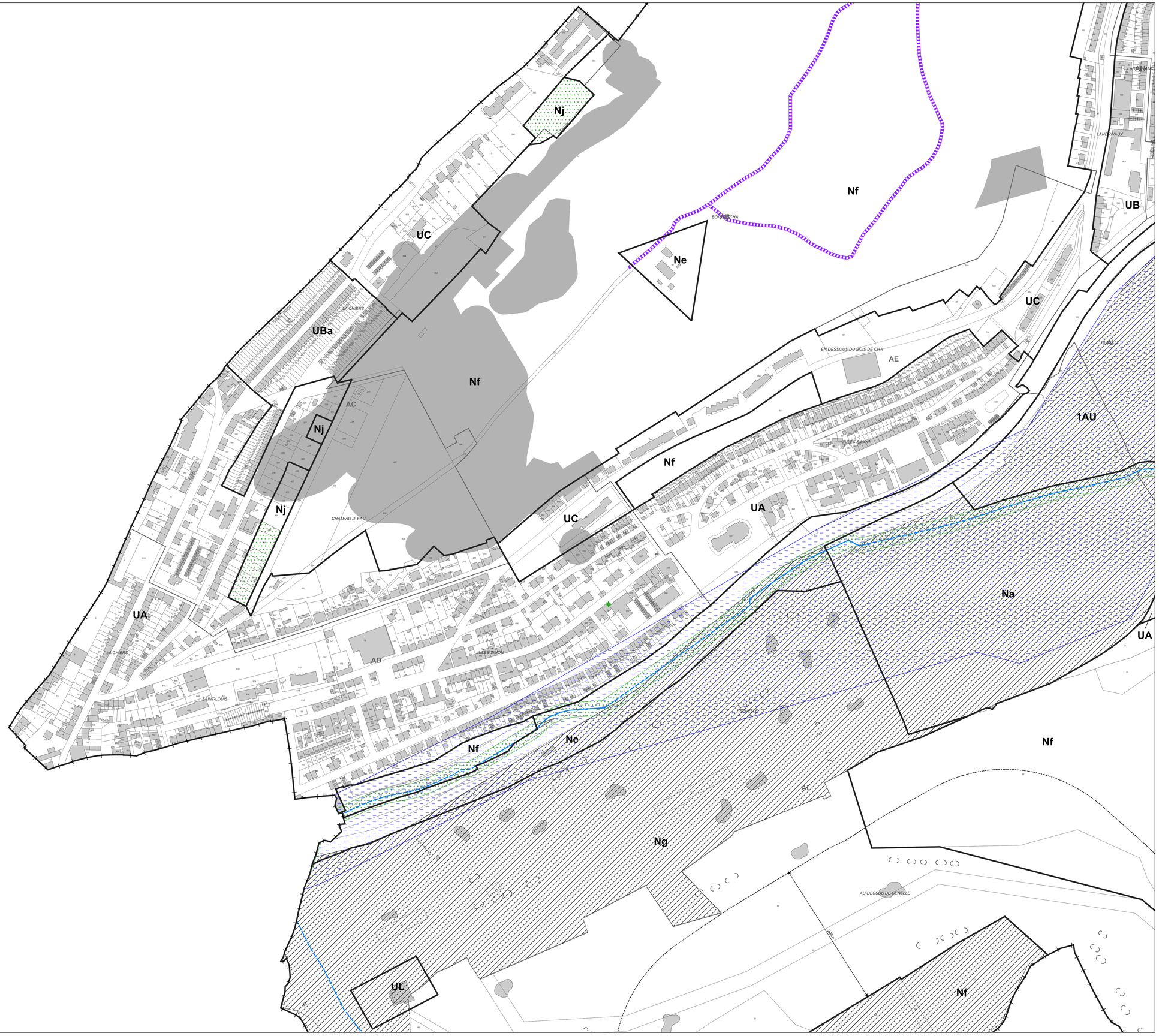

+ + + Limite communale

Découpage en zones avec indication du type de la zone

Elément de patrimoine identifié

Chemin à conserver

Espace remarquable du paysage, article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Périmètre de protection installée autour des parcs à boues

Secteur pollué

Zone inondable

PPR Minier et aléa ferrifère

Cours d'eau à ciel ouvert

Cours d'eau souterrain

Département de la Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE HERSERANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.3. Ville (Ouest)

Échelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18/09/2023 APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Gérard DIDELOT

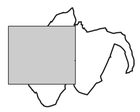

l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ÉTUDES

PLU approuvé le : 18/09/2023

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
18/09/2023					

Origine Cadastre ©Droit de l'État réservé